COMMISSIONS NATIONALES DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL (CNEF)

Mesdames, Messieurs,

Certains postes de membres effectifs et de membres suppléants sont à pourvoir au sein des commissions nationales de l'enseignement fondamental (CNEF). Le fonctionnement des sept CNEF repose sur la **loi du 13 mars 2018 (chapitre 3)**[1], le **règlement grand-ducal du 8 décembre 2020**[2] ainsi que sur un **règlement d'ordre intérieur**.

Le présent appel s'adresse aux enseignant(e)s ayant accompli leur stage, aux chargé(e)s de cours et aux membres des directions de l'enseignement fondamental désirant assumer des responsabilités au sein des commissions nationales de l'enseignement fondamental, indépendamment du cycle dans lequel ils ou elles enseignent actuellement. Un total de 10 membres effectifs et de 10 membres suppléants sont recherchés par commission nationale.

Les commissions suivantes recherchent des membres effectifs ainsi que des membres suppléants :

- Commission nationale de l'enseignement fondamental 1 : *le langage, l'alphabétisation, les langues allemande, française et luxembourgeoise, l'éveil et l'ouverture aux langues* ;
- Commission nationale de l'enseignement fondamental 2 : *les mathématiques* ;
- Commission nationale de l'enseignement fondamental 3 : *la découverte du monde, l'éveil aux sciences, les sciences humaines et naturelles* ;
- Commission nationale de l'enseignement fondamental 4 : *l'expression corporelle, la psychomotricité et la perception, les sports et la santé* ;
- Commission nationale de l'enseignement fondamental 5 : *l'éveil à l'esthétique, à la création et aux cultures, les arts et la musique* ;
- Commission nationale de l'enseignement fondamental 6 : *la vie en commun et ses valeurs* ;
- Commission nationale de l'enseignement fondamental 7 : *l'éducation précoce et préscolaire*.

[1] https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2018/03/13/a184/jo#chapter_3
[2] http://data.legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2020/12/08/a1006/jo

MISSION :

Les commissions nationales de l'enseignement fondamental[3] ont pour mission de conseiller le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse dans toutes les questions relatives à l'enseignement des domaines de développement et d'apprentissage de l'enseignement fondamental.

Les commissions nationales émettent des avis ou font des propositions, soit de leur propre initiative, soit à la demande du ministre, portant sur :

1. les méthodologies pédagogiques ;
2. le matériel didactique ;
3. les principes et modalités de l'évaluation ;
4. les épreuves communes ;
5. les évaluations externes ;
6. les besoins en matière de formation continue.

PROFIL :

- Enseignant (Instituteur/Institutrice ayant achevé son stage, **ou** Chargé(e) de cours, **ou Membres** des Directions de région de l'enseignement fondamental ;
- Expérience d'enseignement dans une école fondamentale d'au moins une année ;
- Bonne connaissance du système scolaire luxembourgeois ;
- Bonnes connaissances des trois langues officielles : luxembourgeois, français, allemand. La maîtrise de l'anglais est un atout ;
- Compétences d'analyse et de réflexion ;
- Motivation, engagement, flexibilité, ainsi qu'une capacité à travailler aussi bien en équipe que de façon autonome ;
- Facilité de communication ;
- Connaissances des outils bureautiques usuels.

MANDAT :

Les commissions nationales de l'enseignement fondamental se composent d'enseignant(e)s et de membres des directions de région de l'enseignement fondamental qui sont nommé(e)s par le ministre pour la période qui débutera à partir de la rentrée en septembre 2026 et s'étendra jusqu'au 5 juillet

[3] https://curriculum.lu/lb/enseignement-fondamental/cnef

2030. Tout membre a la possibilité de démissionner avant la fin de son mandat ainsi que de demander un renouvellement de son mandat.

Les membres se réunissent en général deux ou trois fois par trimestre et bénéficient d'une indemnité à hauteur des heures prestées.

CANDIDATURES :

Lorsqu'un(e) candidat(e) postule auprès de plusieurs CNEF afin d'exercer la fonction d'un membre effectif, une seule de ces candidatures pourra être prise en compte. Le candidat ou la candidate a toutefois la possibilité de postuler pour plusieurs CNEF et d'indiquer un ordre de préférence pour le choix de son poste comme membre effectif.

Même si un(e) candidat(e) ne peut occuper qu'un seul poste de membre effectif, il est néanmoins envisageable qu'il/elle occupe également un poste de membre suppléant au sein d'une autre CNEF. Si le candidat ou la candidate est disposé(e) à exercer une telle fonction, il/elle peut indiquer pour quels CNEF il/elle accepterait d'assumer le rôle de membre suppléant.

Les candidatures signées sont à adresser sous forme PDF à Monsieur le Ministre Claude Meisch et à envoyer aux deux adresses suivantes :

- Monsieur Luc Weis, Directeur du SCRIPT (luc.weis@men.lu)
- Copie à : Secrétariat CNEF (cnef@script.lu)

Les candidat(e)s joindront à leur candidature:

- Lettre de candidature par **CNEF choisie**[4]
- Une lettre de motivation (en précisant le domaine pour lequel ils/elles veulent postuler) ;
- Un curriculum vitae

Le secrétariat des CNEF se tient à votre disposition pour toute question ou information complémentaires :

- E-mail : cnef@script.lu
- Téléphone : +352 247-75258 (Isabelle Berns)
- Téléphone : +352 247-35914 (Cheryl Cadamuro)
- Téléphone : +352 247-85922 (Malou Modert)

[4] Une Lettre modèle est disponible en suivant ce lien.